



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

L'An deux mil vingt deux, le dix mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Marie-Thérèse RIVIERE.

Absents excusés : François BROCHET donne pouvoir à Gilles COLMANT, Arnaud SIMONET donne pouvoir à Charles GARNIER, Eric DUCREAU donne pouvoir à Alain FORESTIER.

Chantal BERGANDY est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : nomination des 2 délégués au sein du syndicat intercommunal des C.E.S. et de la S.E.S. de la région de Lizy-sur-Ourcq. Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

1) DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Taux
Adjointes administratifs territoriaux	100 %
Adjointes techniques territoriaux	100 %
Agents sociaux	100 %

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (35 HEURES)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'agent présent sur le poste remplit les conditions nécessaires pour prétendre à l'avancement de grade, il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (35 HEURES)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que le poste de l'agent technique des espaces verts est en accroissement d'activité. Il est donc nécessaire de réévaluer le temps de travail à 35 heures hebdomadaires, contre les 24 heures actuellement en place.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Francine THIERY précise que la création de ce poste engendrera une dépense supplémentaire de 10 000 € annuelle (horaire chargé).

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'a pas encore décidé d'embaucher un saisonnier pour cette année. Il étudie plusieurs pistes.

4) APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement de la convention unique portant sur les avancements d'échelons et de grades des agents titulaires de la commune.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention unique annuelle avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RAVALEMENT - ANNEE 2022

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une demande de prime de ravalement a été déposée en mairie par Monsieur Pierre, habitant de Marnoue-la-Poterie. Il précise que le ravalement doit impérativement être réalisé cette année pour prétendre à cette prime.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'accorder une prime de ravalement à Monsieur PIERRE d'un montant de 750 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Après débat, les membres du conseil pensent qu'il serait nécessaire de mettre un point au prochain conseil sur les critères d'attribution de la prime de ravalement.

Alain FORESTIER ajoute qu'il serait intéressant de faire une analyse sur le nombre de demande de prime de ravalement pour les 10 dernières années.

6) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été fait auprès de la société WIAME pour l'aménagement et la création de trottoirs en Haut de la rue du Pré Gault, pour un montant de 16 404 € TTC.

En parallèle, un devis a été élaboré pour l'achat d'une tondeuse auprès de la société CORÉ, pour un montant de 6 120 € TTC.

Après débat au sein du conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite procéder à l'achat d'une nouvelle tondeuse, sans demande de subvention, et déposer un dossier de demande de FER (Fonds d'Equipement Rural) pour les travaux de voirie rue du Pré Gault.

Monsieur le Maire sollicite donc les membres du conseil pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de FER au titre de l'année 2022.

LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire demande également aux membres du conseil de l'autoriser à investir dans l'achat d'une tondeuse.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE PERISCOLAIRE 2022-2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Francine THIERY qui informe le conseil que le marché relatif à la gestion et l'animation des accueils périscolaires avec Léo Lagrange se termine en juillet 2022.

Il est donc nécessaire de relancer un appel d'offres pour ce marché qui sera conclu pour une période d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le titulaire du contrat aura pour missions :

- la gestion et l'animation des activités périscolaires matin et soir, chaque jour sauf le mercredi,
- l'animation du personnel communal mis à disposition de 16h à 17h30,
- l'application 3douest.

Les enfants seront encadrés par 2 personnels (le directeur et un animateur titulaire BAFA) pour 24 enfants le matin (10 maternels et 14 primaires avec plus ou moins 10%), par 3 personnels le soir (le directeur, un animateur titulaire BAFA et un titulaire BAFA communal jusque 17h30) pour 38 enfants.

L'attribution du marché sera établie selon les critères suivants :

- le critère prix à hauteur de 50 points,
- les critères techniques : 50 points répartis comme suit :
 - 30 points pour les activités proposées et intérêt pédagogique
 - 10 points pour la qualité des goûters,
 - 10 points pour l'expérience et les références du prestataire.

Le marché d'appel d'offres sera mis en ligne vendredi 11 mars 2022 jusqu'au lundi 11 avril 2022. L'ouverture des plis est prévue le 12 avril 2022 et l'attribution du marché sera voté lors du conseil municipal du 14 avril prochain.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à lancer un appel d'offres pour la gestion et l'animation des activités périscolaires de la commune de May en Multien.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8) NOMINATION DE 2 DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.E.S. ET DE LA S.E.S. DE LA REGION DE LIZY-SUR-OURCQ

Monsieur le Maire laisse la parole à Virginie GUESDON qui fait part de la demande du syndicat intercommunal du C.E.S. et de la S.E.S. de la région de Lizy-sur-Ourcq concernant la nomination de 2 délégués. Suite à la modification des statuts du syndicat, il est nécessaire de reprendre une délibération stipulant les noms du délégué titulaire et délégué suppléant nommés pour représenter la commune de May en Multien au sein de celui-ci.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération avait été prise lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2021, nommant Virginie GUESDON et Caroline FOURMANOIR comme délégués du syndicat.

Il propose donc aux membres du conseil nommer Virginie GUESDON comme délégué titulaire et Caroline FOURMANOIR comme délégué suppléant au sein du syndicat intercommunal.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

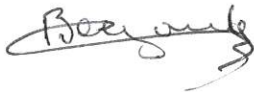
Virginie GUESDON ajoute que les participations financières communales sont gelées pour l'année 2022.

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait tourner le planning des permanences pour les élections présidentielles.
- Dossier d'étude de l'église : Les travaux complets nécessaires à la rénovation de l'église ont été chiffrés. L'estimation financière s'élève à 2 193 868,80 € TTC.
- Alain FORESTIER fait part d'un courrier reçu du syndicat de la rivière Ourcq, informant que les propriétaires de parcelles bordant la rivière devront participer à l'entretien de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le secrétaire de séance
Chantal BERGANDY



Le Maire
Gilles COLMANT

